

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédrick.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	Port fluvial de BLAIN - Adoption des tarifs 2019.
----------------	--

N° 2018 / 10 / 17

Par délibération en date du 11 Décembre 2008, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la convention de gestion et d'exploitation du port fluvial de BLAIN, convention qui lie le Conseil Départemental à la Ville pendant une durée de 10 ans (échéance 30 mars 2019).

Après échanges avec le Conseil Départemental, pour des questions d'organisations, d'application annuelle de tarifs et d'exercice budgétaire, il a été convenu de prolonger par avenant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2019.

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2008 relative à la convention de gestion et d'exploitation du port de BLAIN,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 13 Septembre 2018,
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants et ce à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2019
Port de Blain	
<i>Contrat de résident sur quai - compteurs privés</i>	41,00 €
<i>Contrat annuel - accès aux compteurs publics sur la période d'ouverture du canal - réduction de 50 % sur la cale n°1</i>	55,00 €
<i>Option du contrat annuel - forfait électricité sur la période de fermeture du canal</i>	41,00 €
<i>Tarif journalier après 48 heures</i>	4,50 €

Ces tarifs sont proratisés selon la durée de stationnement.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,
Le Maire,

